

# PSC INFO

1 | 2025

LE MAGAZINE DE LA PRÉVENTION SUISSE DE LA CRIMINALITÉ

**Dossier**  
**Criminalité dans  
les médias**



### Chère lectrice, cher lecteur,



La criminalité est un sujet essentiel qui occupe énormément l'opinion publique. Pas un jour ne passe sans que les médias n'évoquent des crimes, des peines et des malfrats, parfois de manière fondée et factuelle, parfois en dramatisant et en jouant sur la corde sensible. Ce traitement journalistique de l'actualité joue un rôle dans notre sentiment de sécurité et surtout dans notre vision de la justice, de la police et de la prévention.

Le discours sur la criminalité a des conséquences qui peuvent aller loin. Il peut provoquer des prises de conscience, révéler des dysfonctionnements et déboucher sur des mesures utiles, mais également alimenter les peurs ou montrer une image déformée de la réalité. Le défi à cet égard est de trouver le bon équilibre entre l'information nécessaire, la veille médiatique et la présentation responsable des sujets. Comment parle-t-on de la criminalité ? Quel rôle jouent les faits, les statistiques et les impressions subjectives ? En quoi cela influence-t-il notre perception de la sécurité ?

Ce nouveau numéro de PSC INFO traite de ce sujet sous différents angles. L'Office fédéral de la statistique nous livre une présentation objective de la situation à l'aide des derniers chiffres alors que Viktor Dammann, chroniqueur judiciaire expérimenté, nous parle de sa vaste expérience du reportage criminel. Un article de Franziska Oehmer-Pedrazzi (HES Grisons) nous apprend que la peur de la criminalité n'est souvent pas en adéquation avec les menaces réelles. Notre portrait de la criminalité fait également une large place aux influences du secteur du divertissement. Claudia Garde, réalisatrice de Tatort, nous donne son avis sur la scénarisation du crime au cinéma et à la télévision, et Sonja Hartl, spécialiste du polar, nous présente un panorama de la littérature policière contemporaine. Pour finir, Thomas Knecht évoque le phénomène fascinant de l'attirance pour les individus criminels, ou hybristophilie.

Aux dernières pages, vous découvrirez nos projets actuels, le portrait de nos nouveaux collègues et celui de nos commissions restructurées qui continueront à consolider notre travail et à l'inscrire dans une vision d'avenir.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des autrices et des auteurs qui ont participé à ce magazine, et je vous souhaite une excellente lecture.

**Fabian Ilg**

Directeur de la Prévention Suisse de la Criminalité

## MENTIONS LÉGALES

### Éditeur et commande

Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
3001 Berne

Courriel : [info@skppsc.ch](mailto:info@skppsc.ch)  
tél. 031 511 00 09

**PSC INFO 1 | 2025** est téléchargeable en format PDF, à l'adresse : [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch) → PSC INFO.

**PSC INFO 1 | 2025** paraît aussi en allemand et en italien.

Les contributions signées de leurs auteur-e-s relèvent de leur responsabilité ; elles ne reflètent pas nécessairement l'opinion des rédacteurs et de l'éditeur. Nous respectons la pratique individuelle de l'écriture inclusive choisie par les auteur-e-s.

<b>Responsable</b>	Chantal Billaud, PSC
<b>Rédaction</b>	Volker Wienecke, Berne
<b>Traduction</b>	<b>fr</b> Gabrielle Rivier, Genève Benoit Kremer, Annemasse (F)
	<b>it</b> Annie Schirrmeister, Meride
<b>Mise en pages</b>	Weber & Partner, Berne
<b>Impression</b>	Länggass Druck SA, Berne
<b>Tirage</b>	fr: 200 ex.   all: 1000 ex.   it: 150 ex.
<b>Date de parution</b>	Numéro 1   2025, avril 2025
© Prévention Suisse de la Criminalité PSC, Berne	



# La criminalité dans les statistiques

Le présent numéro de PSC INFO consacré à la « criminalité dans les médias » s'ouvre sur un article d'Anne-Corinne Vollenweider, cheffe de la section Criminalité et droit pénal de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui nous présente le domaine qui fournit les renseignements les plus objectifs possible sur la criminalité : la statistique. Celle-ci, dépourvue de toute valeur de divertissement et de toute distorsion due à une charge émotionnelle, se contente d'avancer les chiffres et les faits fondamentaux sur le sujet.

### Autrice

**Anne-Corinne Vollenweider Wyss**

Office fédéral de la statistique, cheffe de la section Criminalité et droit pénal



Les statistiques de la section Criminalité et droit pénal de l'OFS fournissent, outre des informations sur l'activité des autorités de poursuite pénale, la possibilité de décomposer le phénomène de la « criminalité » et d'en décrire l'évolution. Les statistiques disponibles couvrent une grande partie du processus de poursuite pénale, de l'annonce

de l'infraction à la police jusqu'à la libération de son auteur, pour donner suite à l'exécution de sa peine. Il faut prendre en considération que les chiffres ne reflètent que partiellement la criminalité réelle. Il y a plusieurs raisons à cela : d'une part, cela dépend de la propension de la population à dénoncer des actes délictueux et, d'autre part, cela dépend des ressources en personnel, des priorités et de l'efficacité de la police et de la justice. L'influence de ces différents facteurs est cependant difficile à quantifier sur le fond.

### Principales sources de données :

**La statistique policière de la criminalité (SPC)** modernisée met à disposition des informations sur la criminalité enregistrée par la police au niveau national dès 2009. Elle met également à disposition des données diversifiées en matière de violence, de violence domestique et de criminalité numérique, par exemple. Elle est le fruit d'une étroite collaboration entre la CCDJP et l'OFS.

**La violence domestique** est ainsi définie par la relation entre la personne

prévenue et la personne lésée au moment des faits. Les relations intrafamiliales suivantes sont prises en compte : la relation de couple actuelle ou passée, la relation entre parent et enfant, ainsi que les autres relations familiales. Les infractions au code pénal (CP) prises en compte sont celles qui impliquent une atteinte intentionnelle à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle de la personne lésée. L'utilisation ou la menace de violence physique n'est pas une condition sine qua non à cet égard. L'OFS collabore étroitement avec le BFEG pour ce thème.

**La criminalité numérique** représente l'ensemble des infractions qui correspondent essentiellement aux infractions pénales commises sur les réseaux de télécommunication, en particulier Internet. L'identification d'une infraction propre à la criminalité numérique se fait via un modus operandi prédéterminé sur la base de « fiches phénomènes » élaborées par fedpol. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle forme de criminalité qui n'aurait pas été préalablement enregistrée par la police dans le cadre de la SPC, mais bien d'une identification des infractions ayant une composante numérique. Les données sont publiées depuis 2021.

**La statistique des condamnations pénales (SUS)** offre des données concernant les condamnations d'adultes inscrites au casier judiciaire géré par l'OFJ et qui couvre une période de plus de trente ans. Outre des informations sur les personnes condamnées, elles fournissent des indications sur les infractions commises et les sanctions prononcées. Chez les adultes, on ne considère que les délits et les crimes, car les contraventions ne sont qu'exceptionnellement inscrites au casier judiciaire. Une seule sanction principale est retenue pour chaque jugement qui correspond toujours à la sanction la plus sévère. Outre la statistique l'OFS propose également des études particulières sur la récidive.

En 2020, **la statistique des jugements pénaux des mineurs et de l'exécution des sanctions (JUSAS)** a remplacé la statistique des jugements des mineurs (JUSUS) qui existait depuis plus de 20 ans. Elle enregistre tous les jugements pour mineurs prononcés en raison d'une infraction à une loi fédérale contenant des dispositions pénales, par les juges des Tribunaux des mineurs. Les séjours dans une institution ou dans une prison de mineurs sont également enregistrés dans la statistique, s'ils ont été ordonnés en application du droit pénal des mineurs. Les sanctions les plus courantes sont la prestation personnelle (cours ou travaux d'intérêt général) et la réprimande (rappel à l'ordre formel). Une seule sanction principale est retenue pour chaque jugement comme pour la SUS et elle correspond toujours à la sanction la plus sévère.

**La statistique de l'exécution des sanctions (SVS)** est une statistique longitudinale présentant les mouvements des personnes détenues en exécution de peine ou de mesure depuis le milieu des années 1980. Elle renseigne sur les entrées et les sorties des établissements pénitentiaires, la durée du séjour des adultes condamnés et les sanctions prononcées. Elle comporte également des informations sur le travail d'intérêt général, la surveillance électronique et la probation. Elle est complétée par le relevé de la privation de liberté (FHE) qui s'effectue au 31 janvier de chaque année et qui permet d'avoir une image de toute la population carcérale ce jour-là, y compris des personnes en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté.

Dans **la statistique de l'aide aux victimes (OHS)** sont recensées depuis plus de 20 ans, les personnes ayant contacté un centre d'aide aux victimes et bénéficiant du statut d'ayant droit selon la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) et, depuis 2017, à la loi fédérale sur les mesures de coercition

à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA). Toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, psychique ou sexuelle, peut bénéficier d'une aide gratuite. Les centres d'aide aux victimes fournissent ainsi des consultations par une assistance médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique à la victime d'une infraction ou à ses proches. Si la gravité de l'atteinte le justifie, les cantons peuvent également octroyer une indemnisation ou une réparation morale.

Finalement, la section Criminalité et droit pénal développe actuellement, en étroite collaboration avec le BFEG, **une nouvelle étude sur la prévalence de la violence basée sur le genre** avec un cycle de 5 ans, renouvelable. Elle permettra ainsi à la Suisse de respecter ses obligations en lien avec la ratification de la convention d'Istanbul sur l'élimination de la violence faite aux femmes. Il s'agit également de pouvoir compléter les statistiques officielles en éclairant le « chiffre noir ».

Pour des informations complémentaires concernant les statistiques de la criminalité dans l'annuaire statistique et sur notre site internet.

[www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Statistiques  
→ Aperçu → Ouvrages de synthèse  
→ Annuaire statistique de la Suisse

[www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) → Statistiques  
→ Criminalité et droit pénal



## « Pourquoi avez-vous le mal en ligne de mire, M. Dammann ? »

Pendant près de quarante ans, Viktor Dammann, âgé aujourd’hui de 75 ans, a été chroniqueur judiciaire pour le BLICK – et à ce titre, sans doute le chroniqueur judiciaire le plus connu de Suisse. Chantal Billaud l’a rencontré à Zurich pour PSC INFO et lui a notamment demandé comment il faudrait écrire sur la criminalité pour rendre justice à toutes les parties : auteurs, victimes, entourage, autorités de poursuite pénale, grand public, sans oublier le journal pour lequel on travaille.

**Chantal Billaud (CB) : M. Dammann, vous avez officiellement pris votre retraite en 2015 déjà, après 35 années passées comme correspondant chargé des affaires de police et justice au BLICK, mais vous n’avez jamais réellement arrêté de travailler, n’est-ce pas ?**

Viktor Dammann (VD) : C’est vrai, j’ai encore travaillé pour le BLICK jusqu’à l’année dernière, mais seulement à temps partiel. Et j’ai écrit une série d’articles en guise d’adieu.

**CB : Vous avez aussi écrit un livre.**

VD : Oui, je l’ai commencé peu après mon départ à la retraite, et il est sorti en 2019. Malheureusement, on ne le trouve plus dans le commerce, parce qu’un an plus tard, Orell Füssli a fermé la maison d’édition. Mais j’en ai encore quelques exemplaires qu’on peut commander directement auprès de moi.

**CB : Votre livre porte le titre ambigu «Das Böse im Blick», ce qui peut vouloir dire «le mal dans le Blick» aussi bien que «le mal en ligne de mire». Quelle est votre attitude fondamentale vis-à-vis de la notion de «mal»? Pensez-vous que certaines personnes naissent avec le mal en elles ?**

VD : À mon avis, certaines personnes commettent des crimes parce qu’elles

sont malades et mauvaises. Sont-elles mauvaises dès la naissance? Je ne peux pas en juger, mais j’ai vu des crimes tellement effroyables que je pense qu’ils sont l’œuvre du mal.

**CB : Reprenons brièvement les choses au début : vous avez commencé par faire**

**un apprentissage de cuisinier. Comment êtes-vous ensuite passé au «monde du mal»? Est-ce qu’il vous fascinait depuis toujours ?**

VD : En fait, c’est la photographie qui m’a fasciné pour commencer. J’ai débuté par la photographie sportive. Autrefois, ce n’était pas difficile, je n’avais qu’à me promener tranquillement jusqu’au stade du Letzigrund à Zurich. Je me mettais près des buts et je prenais des photos, d’abord seulement pour moi-même, mais assez vite, j’ai noué des contacts avec des photographes professionnels. L’un d’eux m’a donné les coordonnées d’une agence de photos de presse : j’ai alors pu travailler comme photographe de presse chez Keystone de 1970 à 1977. Cela a été comme un deuxième apprentissage, et j’ai pu transformer mon hobby en profession. Très vite, j’ai aussi pris des clichés de divers types de calamités : accidents de voiture, incendies, catastrophes ferroviaires, etc. Pendant mes années chez Keystone, je photographiais des événements sportifs, mais aussi tout ce qui peut arriver au cours d’une journée. Et l’agence était



Le livre «Das Böse im Blick» peut être commandé directement chez Viktor Dammann (20 francs plus frais d’expédition) : [viktordammann@bluewin.ch](mailto:viktordammann@bluewin.ch)



Philippe Rossier, Blick

« J'étais évidemment heureux d'avoir de bons contacts, mais cela ne m'a jamais empêché de critiquer la police lorsqu'il le fallait. »

située au milieu du «nid de péché» qu'était le quartier zurichois de Niederdorf. Il y avait tellement de travail que je n'avais même pas le temps de me renseigner sur le contexte de ces accidents. Il m'a fallu attendre parfois des années avant de pouvoir le faire. Je me souviens d'un soir en 1971 où j'ai dû couvrir tout d'abord un crash aérien à Kloten qui avait fait plus de 80 morts, et deux heures plus tard une collision entre deux trains à Meilen... À 21 ans, j'avais donc déjà vu et vécu pas mal de choses.

En 1980, je suis ensuite entré au BLICK grâce à des connaissances, d'abord là aussi comme photographe, mais en fait, dès le début, j'y ai fait un peu de tout, y compris rédiger des articles. À l'adolescence déjà, j'aimais assister à des procès, en spectateur ; là, je me suis retrouvé à écrire mon premier reportage sur un procès pour le BLICK parce qu'un collègue qui s'en occupait

jusqu'alors venait tout juste d'arrêter de travailler comme journaliste, et qu'on m'avait chargé de le remplacer. De 1982 à 2023, j'ai alors été principalement chroniqueur judiciaire et j'ai observé et couvert d'innombrables affaires.

**CB : Plus jeune, vous vous intéressiez donc déjà aux affaires judiciaires.**

**D'où vient cet intérêt ?**

VD : Dans ma jeunesse, j'aimais beaucoup lire les policiers de la série « Jerry Cotton ». Je suis tombé un jour sur un mot que je ne connaissais pas : « investigation ». Je me suis demandé ce que cela pouvait bien vouloir dire, ça n'avait manifestement aucun rapport avec les vestes (rires) et j'ai dû consulter le dictionnaire. En tout cas, le crime et le métier de journaliste criminel m'ont fasciné très tôt. Et je n'ai plus voulu me contenter de couvrir les crimes ou les catastrophes en les photographiant,

mais en découvrant pourquoi les événements s'étaient produits. Justement, en faisant de l'investigation.

Dans les années 1980, des crimes graves se produisaient en permanence. Il y avait bien plus d'homicides qu'aujourd'hui. La criminalité organisée et liée à la drogue faisait de très nombreuses victimes. C'était presque quotidien. On a du mal à s'imaginer cela aujourd'hui.

**CB : N'avez-vous jamais voulu voir les choses d'encore plus près et suivre une formation de policier ?**

VD (rires) : À l'époque, je n'arrivais même pas à grimper à la perche, ce n'était donc pas pour moi. J'y arriverais presque mieux aujourd'hui.

**CB : On dit qu'en tant que journaliste, vous disposiez d'un vaste réseau d'informateurs. Avez-vous commencé à nouer alors des contacts avec le milieu zurichois ?**

VD: Oui, bien sûr. C'était une époque importante sur ce plan-là. J'ai d'ailleurs pu conserver ces contacts parce que je suis toujours resté fiable à 100% envers mes sources. C'est-à-dire que mes sources devaient pouvoir compter sur ma discrétion absolue; quand j'écrivais un article, aucune information ne devait permettre de retrouver une source. Il n'est d'ailleurs pas possible de rechercher activement des informateurs: soit on vous les présente, soit vous faites leur connaissance sur place. Mon réseau était très vaste, et de même, j'ai toujours conservé de bons contacts avec la justice et la police.

**CB: Est-il arrivé qu'un de vos articles déclenche une procédure en justice visant à obtenir le nom de vos informateurs?**

VD: Oui, c'est arrivé, lors du cambriolage de la poste de Fraumünster à Zurich. J'en avais appris beaucoup grâce à mes contacts. L'affaire a été dévoilée parce qu'un employé du ministère public m'avait envoyé un fax chez moi et que l'on a pu prouver qui était au bureau à cette heure-là. On a même perquisitionné à mon domicile. On me reprochait d'avoir incité mon contact, en lui posant des questions, à violer le secret de fonction. Nous nous sommes battus à tous les échelons judiciaires jusqu'à Strasbourg et nous avons eu gain de cause! Il serait d'ailleurs inadmissible qu'une question ouverte soit considérée comme une incitation à commettre un délit, ce serait la mort du journalisme. Le jugement rendu à Strasbourg a été innovant sur ce point.

Malgré tout, j'en ai tiré des leçons: à partir de ce moment-là, je n'ai plus recueilli de renseignements qu'en tête-à-tête, c'est-à-dire oralement. Mais toute cette affaire ne m'a pas nui, mes contacts se sont encore améliorés par la suite au sein des milieux judiciaires. Pour un réseau d'informateurs, la confiance est l'alpha et l'oméga. Jamais je n'aurais trahi un employé.

**CB: Et le métier de journaliste, vous l'avez appris sur le tas?**

VD: Oui, tout à fait. J'avais et j'ai toujours les meilleures relations avec mes collègues d'autres journaux quotidiens, il n'y a jamais eu la moindre vanité. Tout le monde a son style propre, et moi aussi, j'ai développé mon style d'écriture. Ainsi, il m'arrivait souvent d'extraire du récit un détail hors du commun pour rédiger mon article autour de ce détail.

Le BLICK a toujours été considéré comme un journal de boulevard, mais je préfère l'analogie de la restauration rapide: le BLICK est comme un hamburger, mais réalisé avec les meilleurs ingrédients! Nous ne sommes pas du filet de bœuf, comme peut-être d'autres journaux, mais nous avons quand même les meilleurs ingrédients.

**CB: Pourtant, combiner criminalité et journalisme de boulevard, c'est souvent délicat, non? Certains disent même «racoleur» ou «voyeuriste»?**

VD: J'avais quand même mes principes. Je ne parlais jamais des atrocités révélées dans les dossiers judiciaires pour le plaisir de décrire des atrocités. Je ne vais quand même pas donner des modes d'emploi aux meurtriers ou aux violeurs! On n'a d'ailleurs pas besoin de cela pour écrire un bon article. Quand un crime est particulièrement sauvage, la vérité est déjà en elle-même racoleuse, il n'est pas nécessaire d'en rajouter sur le plan journalistique. La description des détails doit avoir du sens pour l'ensemble du récit, elle n'est pas là pour satisfaire le voyeurisme des lectrices et des lecteurs. Nous avons eu peu de plaintes pour délit contre l'honneur, il n'a jamais été question de dénigrer des individus. De même, je n'ai jamais subi de pressions de la part du BLICK pour aller plus loin que là où je voulais aller. Quand je faisais moi-même des recherches sur une affaire, je ne racontais jamais tout à la rédaction. Il ne faut pas déposer dans la rédaction des œufs qui n'ont pas encore été couvés, et ainsi, on subit beaucoup moins de pressions. Je n'informais la rédaction que lorsque mon récit tenait parfaitement la route. Les rédactrices

et rédacteurs en chef ont évidemment tendance à publier le plus vite possible, mais il existe aussi des limites éthiques. Publier un article ne reposant que sur des soupçons qui s'avèrent infondés par la suite, c'est courir le risque de ruiner la vie des personnes concernées. On ne peut pas se le permettre.

J'ai couvert un jour une affaire dans un EMS de Zurich: certaines infirmières traitaient des patientes de manière ignoble, les ridiculisaient et les filmaient de façon dégradante avec leur portable. Cela m'est venu aux oreilles et l'affaire est sortie avant que les autorités compétentes n'en aient connaissance. Mais j'avais les vidéos que j'ai pu examiner moi-même. Quand j'ai été certain de l'identité des «soignantes», je suis allé trouver le ministère public et je lui ai remis les vidéos. Nous avons alors convenu que je ne publierais mon article qu'après l'arrestation des criminelles, et c'est ce qui s'est passé. Dans d'autres cas, j'ai procédé autrement: je n'ai fait paraître mon article qu'une fois que mes «enquêtes préalables» étaient devenues inattaquables et avaient été confirmées par la justice. Cette méthode a fait ses preuves.

**CB: Vous avez manifestement eu de bons contacts avec la justice, mais qu'en était-il de la police?**

VD: Pour l'essentiel, les contacts étaient bons. Bien sûr, il y a toujours des personnes avec lesquelles on s'entend mieux qu'avec d'autres, mais c'est le cas partout. J'étais évidemment heureux d'avoir de bons contacts, mais cela ne m'a jamais empêché de critiquer la police lorsqu'il le fallait. Ainsi, j'ai découvert un jour que la police criminelle de Zurich avait dépensé des sommes folles pour un avion de repérage inutile. Au sein de la police municipale aussi, j'ai détecté certaines choses qui n'étaient pas bien propres. Il est vrai que dans ce genre de cas, la police fait parfois bloc. Mais quand elles ont commis des erreurs, les institutions devraient communiquer ouvertement et ne pas faire comme les voyous qui n'avouent que ce qu'il est

possible de prouver. Sinon, le public perd confiance quand les choses finissent par être révélées au grand jour.

**CB : Parlons d'hier et d'aujourd'hui : de nos jours, voudriez-vous toujours être chroniqueur criminel et judiciaire par comparaison avec les années où vous avez été en activité ?**

VD : Seulement si les conditions étaient encore les mêmes qu'il y a 20 ou 30 ans. Je pense surtout aux droits de la personnalité. Autrefois, les règles qui s'appliquaient au BLICK étaient les suivantes : pas d'articles sur les homicides sans photo accompagnée du véritable nom de l'auteur. En cas de meurtre, le vrai prénom et l'initiale du nom de famille, et une photo de l'auteur avec un bandeau noir sur les yeux. C'était un principe. J'ai aussi beaucoup écrit au sujet d'escrocs au mariage sur Internet ou de pédophiles. Nous avions l'habitude de publier la photo des criminels avec leur véritable prénom et l'initiale de leur nom de famille. Ça aussi, c'est de la prévention ! Bien entendu, nous ne le faisons que pour les personnes condamnées. Aujourd'hui, ce n'est plus concevable. On n'écrit pratiquement plus d'articles sans nom d'emprunt et photo floutée. Moi, j'étais attaché au journalisme d'investigation, mais il fallait qu'il soit à toute épreuve.

**CB : On peut s'imaginer que l'expérience et la connaissance de la nature humaine sont très utiles dans ce métier pour faire le tri entre les bons et les mauvais récits ?**

VD : Certainement ! Au début, j'ai moi aussi fait des erreurs en courant derrière la moindre histoire, alors que souvent, il n'y avait pas de chair autour de l'os. Plus tard, surtout face à des récits ahurissants, je commençais toujours par demander qu'on me donne tous les détails avec précision ! Je voyais alors très vite si j'avais affaire à des faits ou à de simples rumeurs. Il est aussi très formateur de suivre un maximum de procès d'assises avec des jurys. Cela n'existe malheureusement plus depuis la révision du CPP, mais j'en ai suivi des



Viktor Dammann a toujours été au cœur de l'action. Il discute ici avec Nicholas E., voleur à l'explosif, dans les années 1980.

centaines et cela m'a beaucoup appris. Par exemple, les médecins légistes ou les experts spécialisés dans l'étude des traces devaient comparaître au procès pour expliquer leurs investigations.

J'ai décrit dans mon livre l'affaire du vétérinaire Gabor Bilkei, qui avait tué son épouse ; c'était une histoire hors du commun. De mon point de vue, elle offre l'exemple tout à fait impressionnant d'un criminel qui se livre lui-même. Il avait une si haute opinion de lui-même qu'il était sûr de pouvoir raconter n'importe quoi et que tout le monde le croirait. Il avait vraiment la folie des grandeurs, et je lui ai personnellement dit que cela finirait par le mener en prison. Dans l'affaire Bilkei, j'avais l'avantage de suivre les choses depuis le tout début. J'avais des contacts avec des témoins importants et j'ai été soulagé le jour où le procès a révélé que tout ce que j'avais écrit à ce sujet correspondait à la vérité.

**CB : Rétrospectivement, peut-on dire que l'affaire Bilkei a été votre « affaire fétiche » ?**

VD : L'affaire Bilkei a été vraiment passionnante, oui. Mais il y a eu aussi

d'autres cas que je n'ai pas décrits dans le livre, par exemple celui de l'assassin d'enfants Ferrari. À l'époque, j'ai découvert avec mon ami le journaliste Peter Holenstein que Ferrari n'était pas responsable d'un des meurtres qu'on lui avait imputés.<sup>1</sup> C'était d'ailleurs une affaire hors normes parce qu'elle avait accumulé de très nombreux ratés sur le plan du travail de la police.

**CB : Comment voyez-vous l'évolution des articles qui parlent de criminalité ? Il semble y avoir de plus en plus de formats « cold case », de séries ou de podcasts consacrés aux « serial killers », etc., mais aussi de plus en plus d'informations quasiment impossibles à vérifier. L'intérêt est immense, mais l'offre est de moins en moins solide.**

VD : Que voulez-vous, c'est toujours une question de qualité. Il existe certainement des cas spectaculaires, mais pas seulement. Bon nombre d'entre eux viennent des États-Unis qui enregistrent par exemple davantage de meurtriers

<sup>1</sup> Peter Holenstein: *Der Unfassbare – Das mörderische Leben des Werner Ferrari*, Éditions Oesch Verlag, Zurich

en série. En Suisse, ce genre de cas est bien plus rare et il y a encore moins d'affaires non élucidées. Mais il faudrait travailler avec le plus grand soin sur chaque article évoquant la criminalité. C'est un devoir que l'on a aussi envers les victimes.

**CB : Puisque nous parlons des victimes : on entend souvent dire que les journalistes harcèlent les victimes, y compris les familles, et leur témoignent peu de respect, l'essentiel étant d'obtenir une bonne story. Comment gériez-vous les choses ?**

VD : Il est vrai que les familles des victimes sont de très bonnes sources parce qu'elles ont accès au dossier en tant que parties plaignantes et que cela permet aux journalistes d'obtenir de nombreuses informations. Mais c'est faire preuve de manque de respect et d'éthique que d'en tirer exagérément parti. J'ai toujours été transparent et, je l'espère en tout cas, respectueux. Les

membres de la famille veulent souvent parler et être entendus, mais sans perdre le contrôle sur ce qu'ils disent. Il faut alors se montrer extrêmement circonspect. De même, aucun journal ne veut provoquer de scandale en utilisant des méthodes déloyales. Sur ce plan, j'étais de la vieille école : les promesses annoncées par un gros titre doivent être tenues par le texte, et le texte doit s'appuyer sur des recherches sérieuses. Aujourd'hui, dans le journalisme en ligne, les choses vont beaucoup plus vite. L'essentiel est de publier rapidement, et quand il faut corriger, on peut le faire plus aisément.

**CB : Les journalistes ont la vie de moins en moins facile, tout doit sortir très vite, ils n'ont plus le temps de faire des investigations, et leur travail reste donc plus superficiel. Est-ce que vous étiez plus libre « à votre époque » ?**

VD : J'ai toujours été très satisfait de mon employeur. Il m'a toujours laissé

faire et m'a donné le temps dont j'avais besoin. De même, je n'ai jamais subi de pressions pour écrire autre chose que ce que je voulais écrire. Par exemple, je n'ai jamais dû gonfler artificiellement un récit ou y intégrer des éléments de scandale ou autres. Cela ne s'est vraiment jamais produit. Mais j'ai toujours pu aller jusqu'aux limites. Ce qui m'importait, c'était de comprendre et d'informer. C'est pour cela que, pour les affaires évoquées dans mon livre, j'ai cherché à discuter avec les criminels condamnés, car cela aussi fait partie d'un compte rendu équilibré. Mais le jour où j'ai rendu visite à une empoisonneuse à Hindelbank, et où elle m'a accueilli avec un gâteau fait maison, j'ai quand même refusé d'en prendre un morceau...

*M. Dammann, nous vous remercions très vivement pour cet entretien informatif et nous recommandons à nos lectrices et à nos lecteurs votre livre passionnant !*

# Comment les médias couvrent la criminalité : la distorsion de la réalité et ses conséquences

Les comptes rendus des médias ne reflètent pas fidèlement la réalité. Ils subissent des logiques de sélection et de présentation spécifiques qui entraînent des distorsions dans la présentation. En particulier en matière de criminalité, ces influences peuvent mener à des peurs exagérées, à des décisions politiques erronées et à une fracture sociale. L'article de Franziska Oehmer-Pedrazzi, spécialiste en sciences de la communication, montre les causes de ce phénomène et les moyens d'y remédier.

Notre connaissance des crimes, des caractéristiques de leurs auteurs et des victimes ainsi que du travail des autorités de poursuite pénale est alimentée en grande partie, et c'est heureux, non pas par notre expérience personnelle, mais par les comptes rendus des médias. Journaux, télévision ou médias en ligne, tous laissent leur empreinte sur l'image que nous nous faisons de la sécurité ou de l'insécurité qui nous

### Autrice

#### Franziska Oehmer-Pedrazzi

est professeure en sciences de la communication à la Haute école spécialisée des Grisons et co-fondatrice de l'Institut MILEVA pour le numérique et la société. Elle vit et travaille à Berne.





KEYSTONE/Guillaume Horcajuelo

« Les comptes rendus se focalisent particulièrement sur les victimes lorsqu'il s'agit de personnes propres à éveiller des émotions, le plus souvent des femmes ou des enfants. » (Photo : Gisèle Pélicot, victime de viols, France, 2024).

environne et sur le point de vue que nous défendons en matière de répression de la criminalité. Mais la couverture médiatique n'est pas un reflet fidèle de la réalité. Elle est soumise à des logiques de sélection et de présentation spécifiques qui aboutissent à des distorsions : tous les crimes commis ne donnent pas lieu à la publication d'une nouvelle dans les médias, toutes les victimes ne réussissent pas à se faire entendre, tous les criminels ne sont pas exposés à la vindicte publique.

### Caractéristiques de la couverture de la criminalité

Pour sélectionner et présenter les nouvelles, les médias se calquent sur les intérêts (présupposés) du public tout en poursuivant des intérêts économiques : ils publient ce qui promet d'attirer l'attention et qui contribue donc au degré de pénétration. C'est pourquoi les

crimes choquants et particulièrement horribles tels que les homicides et les délits sexuels sont nettement plus souvent évoqués dans les médias que les autres délits tels que les cambriolages ou les escroqueries ; ils sont aussi rapportés avec une fréquence plus grande que celle enregistrée dans les statistiques criminelles, et de manière disproportionnée (en Suisse : Eisenegger & Ettinger, 2012). Les comptes rendus se focalisent particulièrement sur les victimes lorsqu'il s'agit de personnes propres à éveiller des émotions, le plus souvent des femmes ou des enfants. Or, la probabilité d'être victime d'un acte de violence est nettement plus élevée quand on est un homme (cf. Hestermann, 2017). En outre, les victimes sont le plus souvent représentées en mots et en images comme des personnes passives et impuissantes. Les auteurs sont plutôt présentés comme « le mal

personnifié ». Dans ce contexte, les délits commis par les étrangers sont évoqués de manière disproportionnellement plus élevée (Hestermann, 2021). Les contextes susceptibles de rendre le crime plus compréhensible, par exemple les conditions de vie ou le parcours biographique des criminels sont généralement laissés de côté. Ce point est particulièrement flagrant lorsque les auteurs présumés sont condamnés par avance sans attendre le résultat du procès. L'implication de personnalités connues en tant qu'auteurs ou que victimes garantit également un écho médiatique considérable.

Les médias qui sont particulièrement tributaires du goût du public s'appuient de manière accrue sur ces logiques de représentation faisant appel à la dramatisation et au jeu des émotions. C'est pourquoi ces modèles se retrouvent aussi plus souvent sur les

réseaux sociaux et dans les médias à sensation que dans les actualités de la SRG SSR ou d'autres médias de qualité.

### Conséquences de la couverture de la criminalité

Cette distorsion dans la manière de rendre compte de la criminalité entraîne des conséquences individuelles et sociales: la forte focalisation des médias sur les crimes violents accroît notre sentiment de peur et notre appréciation personnelle du risque d'être nous-mêmes victimes d'un acte réprimé par la loi. Cela peut même nous pousser à développer un comportement d'évitement et à nous retirer davantage de la vie sociale. Les personnes impliquées qui ont été condamnées d'avance par les médias subissent – même si elles finissent par être acquittées par le tribunal – des dommages à leur réputation qui peuvent porter atteinte à leur vie privée, à leur carrière professionnelle et à leur santé. Sur le plan social, cette forme de couverture de la criminalité, qui mise sur le scandale et fausse la réalité, catalyse deux points forts qui gagnent en importance, surtout ces dernières années: d'une part, la focalisation sur les délits commis par des étrangers renforce le débat sur

la capacité d'intégration et l'ampleur des migrations. De tels articles sont aussi volontiers utilisés par des partis politiques pour illustrer leurs revendications. La controverse régulière qui oppose les représentants de divers partis politiques au sujet de la nécessité de mentionner la nationalité dans la communication policière peut aussi être prise comme un indicateur à cet égard. En outre, la couverture médiatique contribue ainsi à une stéréotypisation accrue des personnes étrangères, surtout des hommes.

D'autre part, la couverture médiatique qui se concentre sur les crimes violents suscite régulièrement des demandes de peines plus sévères. Dans le sens d'une prévention générale, celles-ci sont censées dissuader de commettre des actes répréhensibles. Des titres d'articles tels que «L'UDC réclame des peines de prison plus longues pour les violeurs» (Blick, 19.12.2024) émaillent le débat public. D'autres mesures préventives, peut-être plus appropriées, voire propres à prévenir le crime, passent ainsi au second plan.

### Manière de couvrir la criminalité

Au vu de ces conséquences – parfois graves – sur les individus ainsi que sur la société, il semble approprié de réfléchir à la manière de gérer les comptes rendus de la criminalité. Deux voies seraient concevables: d'une part, les journalistes pourraient davantage être sensibilisés aux principes déontologiques tels que ceux de la Déclaration des devoirs et des droits du journaliste. La directive 8.2 invite notamment à ne citer l'appartenance ethnique ou nationale dans les comptes rendus que lorsque celle-ci apporte une valeur informative et que cela respecte le principe de proportionnalité. La directive 8.3 interdit la présentation de caractère sensationnel des victimes. Selon la directive 7.4, tout compte rendu judiciaire doit toujours préserver la présomption d'innocence. Les journalistes doivent toujours s'acquiescer avec une attention

particulière les crimes qu'ils choisissent et la manière de les présenter. La contextualisation accrue des actes de violence criminels rapportés par des statistiques de la criminalité ou des informations d'arrière-plan peuvent également contribuer à une objectivation. Un compte rendu nuancé qui réussit le grand écart entre sensationnalisme et informations objectives joue un rôle décisif pour éveiller l'intérêt des destinataires tout en transmettant une image plus réaliste de la situation en matière de criminalité. D'autre part, il serait bon que la population en sache davantage sur le mode de fonctionnement et les logiques des médias et possède donc plus de compétences médiatiques: quiconque a les idées claires sur les mécanismes de distorsion possibles et leurs effets leur accordera une importance moindre dans la formation de son avis et de sa volonté. C'est ainsi que l'on évitera qu'une image déformée du meurtre et de l'assassinat ne génère des craintes exagérées, des décisions politiques erronées et des fractures au sein de la société.

### Bibliographie

Eisenegger, M. & Ettinger, P.: Kriminalitätsberichterstattung in der Schweizer Presse, Zurich 2012

Hestermann, Thomas: Verzerrungen in der Kriminalitätsberichterstattung. Welche Delikte TV-Journalisten auswählen, wie sie Opfer idealisieren – und wie sie die Polizei darstellen, *SIK-Journal – Zeitschrift für Polizeiwissenschaft und polizeiliche Praxis* (4), 2017, p. 43–55,

En ligne: [http://dx.doi.org/10.7396/2017\\_4\\_D](http://dx.doi.org/10.7396/2017_4_D).

Hestermann, Thomas: Die Getriebenen. Immer häufiger berichten Leitmedien über ausländische Tatverdächtige und folgen damit rechts-populistischen Deutungsmustern, *Neue Kriminalpolitik*, 33(1), 2021, p. 46–65.



«L'implication de personnalités connues en tant qu'auteurs ou que victimes garantit également un écho médiatique considérable.»

(Exemple du podcast «Dark Secrets» consacré aux personnalités impliquées dans un crime)

# Difficultés du travail de la police dans les médias

La police est souvent dans la ligne de mire du grand public et des médias. Le public est avide de recevoir rapidement des informations, en particulier lors d'interventions sensibles ou hors du commun. Les porte-parole peuvent alors subir des pressions considérables à faire connaître leur position le plus tôt possible alors que tous les faits ne sont pas encore élucidés. Adrian Gaugler, responsable adjoint de la communication à la police de Bâle-Campagne, résume en quelques mots les points saillants de ces difficultés.

La police est censée communiquer rapidement afin de prévenir les rumeurs et les spéculations. Mais dans le même temps, les contenus doivent être soigneusement vérifiés afin d'éviter les fausses informations. Il est donc très délicat de trouver un équilibre entre rapidité et précision. La communication ne doit porter que sur des informations confirmées. Les spéculations ou les indications non vérifiées peuvent entraîner des fausses informations et saper la crédibilité de la police. Tous ces points rendent la communication policière particulièrement délicate et nécessitent beaucoup de professionnalisme et de précision.

## Éléments de langage

En cas d'incident, toutes les informations à communiquer sont définies d'intente avec le chef d'intervention. Cela garantit leur transmission uniforme, précise et objective. Divers aspects jouent un rôle dans la décision relative aux éléments de langage. Ainsi, il convient de veiller par exemple à ce que les familles soient mises au courant avant le public. En outre, certaines informations doivent être gardées sous le coude pour des raisons tactiques liées à l'enquête. Dans le doute, la communication doit toujours être harmonisée avec les services internes compétents. Cela permet d'éviter les erreurs et d'assurer des éléments de langage uniformes.

## Collaboration avec les médias

En règle générale, la collaboration entre la police et les médias est marquée par le professionnalisme et le respect mutuel. Il n'en reste pas moins que leurs intérêts divergent. Les médias souhaitent informer de façon aussi exhaustive que possible, tandis que la police est par exemple tenue de conserver par-devers elle des informations

sensibles afin de protéger les droits de la personnalité, les investigations en cours et le succès de l'enquête. En outre, les médias réclament souvent des informations tout de suite, alors que la police ne peut transmettre que des faits établis. Il existe assurément un lien avec ce que l'on appelle les « new scouts » : grâce aux smartphones et aux réseaux sociaux, les particuliers peuvent diffuser sans tarder des photos ou des vidéos, ce qui accroît la pression exercée sur les médias classiques à réagir rapidement afin de ne pas se laisser « doubler » par les amateurs qui diffusent leurs reportages en temps réel. Bien entendu, cet état de choses accroît aussi la pression exercée sur les services de presse de la police pour lutter contre les spéculations ou les fausses informations.

## Conflits d'intérêts

Les médias, qui constituent le quatrième pouvoir, doivent avoir la possibilité de parler en termes critiques de la police. Il serait problématique que la police tente d'influer sur les comptes rendus ou d'étouffer des sujets gênants. À l'inverse, la police doit pouvoir aussi compter sur des informations médiatiques factuelles et véridiques. Des difficultés surgissent par exemple quand les journalistes ne se conforment pas aux invitations ou aux instructions données par la police, ce qui arrive régulièrement, surtout en rapport avec des interventions du service d'ordre. Outre le fait que les journalistes se mettent eux-mêmes en danger et perturbent l'intervention policière, une telle attitude ébranle le respect et la confiance mutuels.

Enfin, l'un des plus grands défis tient aussi à ce que la communication de la police doit rester neutre. Les jugements de valeur ou les avis ne sont pas admissibles, car il convient de préserver une attitude objective et factuelle. Ce point est particulièrement important dans les affaires sensibles, afin d'éviter les condamnations anticipées et ne pas créer de malentendus.

### Auteur

#### Adrian Gaugler

responsable adjoint  
de la communication  
à la police de  
Bâle-Campagne



## « Qu'est-ce qu'il y a de si intéressant dans le meurtre, Mme Garde ? »

Avec plus de 1200 épisodes, la série allemande de films policiers « Tatort », produite sans interruption depuis 1970, est l'un des grands succès de la télévision germanophone : le rituel du polar du dimanche soir à 20 h 15 réunit des millions de spectateurs devant leur petit écran. Nous avons interviewé la réalisatrice et scénariste Claudia Garde, qui en a tourné treize épisodes, afin qu'elle nous explique ce phénomène et qu'elle lève une partie du voile sur ce qui se passe en coulisses.

**Mme Garde, cela fait près de 25 ans que vous réalisez des films, essentiellement policiers, parmi lesquels figurent de nombreux épisodes de la série « Tatort ». Qu'est-ce qui vous intéresse dans les crimes montrés par ces films ? Qu'est-ce qu'il y a de si intéressant dans le meurtre ? Le regard que vous portez sur ces événements a-t-il changé avec le temps ?**

À vrai dire, je ne sais pas si les crimes décrits dans mes films m'intéressent. En effet, la plupart d'entre eux découlent d'un drame qui les a précédés. Il est très rare que « Tatort » montre des meurtres commis de sang-froid ou par de véritables psychopathes, comme dans un « Kai Korhals » (joué par Lars Eidinger), qui transforme en enfer la vie du commissaire Borowski à Kiel (joué par Axel Milberg) sur pas moins de trois épisodes. Dans ce cas-là, comme lors de collaborations antérieures, la fascination de l'auteur, Sascha Arango, pour les criminels psychopathes m'a contaminée. Comment et quand un individu devient-il « mauvais » ? Est-il toujours mauvais à tous points de vue, ou bien n'est-ce qu'un volet de sa personnalité ? Un tel personnage a-t-il conscience de faire le mal, ou bien son comportement

n'est-il que la conséquence logique de ce qu'il a vécu et de l'interprétation qu'en a donnée son psychisme déstabilisé ? Dans sa vision des choses, ne combat-il pas lui-même « le mal » ? Voilà un éventail de questions très large et tout à fait passionnant qui s'ouvre à chaque nouveau film.

Mais si mon regard sur les polars a évolué au fil des années, c'est dans le sens où je trouve que de nombreuses affaires sont vraiment tirées par les



Publicité de l'ARD pour le film « Restschuld »

cheveux. Certes, l'expérience me dit que tout ce qui sort de l'imagination peut aussi se produire dans la vraie vie. Les actes les plus monstrueux sont souvent précédés par une planification complexe, et les tentatives de dissimulation sont, elles aussi, généralement très complexes. Mais dans un film policier, c'est justement cela qui doit faire l'objet de déductions correctes et de recherches psychologiquement justes. Or, d'après moi, ce n'est souvent pas le cas.

**Un film policier peut refléter la réalité à des degrés de réalisme très variables. Il existe des polars qui sont sérieux et se prennent au sérieux, d'autres qui ont un caractère expérimental, d'autres encore qui ressemblent à des contes, et certains qui frôlent la caricature. Quelle est la variante qui vous plaît le plus, et pourquoi ?**

Difficile à dire. Parfois, une forme grotesque décrit mieux la réalité qu'un pseudo-réalisme. Sur le plan cinématographique, je suis fan de l'idéalisation, mais il faut que le scénario le justifie. On doit trouver des métaphores et des images pour des choses que l'on ne peut sans doute pas exprimer réellement dans toute leur cruauté. J'ai déjà tourné treize épisodes de « Tatort » et je dirais que j'ai fait le tour des possibilités, depuis le conte jusqu'au drame social. Et c'est justement ce qui est jouissif dans cette série : elle vous laisse très largement libre sur le plan de la forme. Vous ne trouverez cela nulle part ailleurs à la télévision. Même pas au cinéma.

**Les comédies policières contribuent-elles à banaliser la criminalité ? À l'inverse, des représentations réalistes d'actes de violence et de cruauté peuvent-elles blaser et endurcir le public ? À quoi pourrait ressembler une représentation de la criminalité sous un angle positif, dans l'idéal informatif et préventif ? Quelle serait la meilleure manière de montrer la criminalité et quelle serait la pire ? Les chaînes de télévision ont-elles des consignes et des « lignes rouges » ? Avez-vous, vous-même, des « lignes rouges » ?**



La réalisatrice et scénariste Claudia Garde lors d'un tournage à Venise (2024)

Les lignes rouges sont constamment réévaluées. Ainsi, certains événements de la vraie vie se rapprochent si dramatiquement d'un polar qu'on peut décider de ne pas diffuser le film sur le moment, afin de ne pas aggraver encore les traumatismes déjà subis. Par exemple lors d'attentats. D'un autre côté, les spectateurs peuvent aussi regarder des films policiers pour atténuer leurs craintes, ou y réfléchir collectivement. Il semble que cela corresponde à une demande particulièrement forte dans l'espace germanophone, même si les « polars » sont énormément appréciés partout dans le monde. Cependant, je pense aussi que l'existence d'un très grand nombre de films policiers peut faire bouger la perception de la société, dans un sens positif comme dans un sens négatif. De nombreuses personnes sont convaincues que le nombre de crimes commis dans la série « Tatort » ou d'autres est le reflet de la réalité. Or, pour autant que je le sache, ce n'est pas le cas. D'un autre côté, certaines comédies policières montrent parfaitement

l'inventivité des criminels. Le plus souvent, elles ne tournent pas autour de crimes graves, mais de délits mineurs où les spectateurs acceptent volontiers que le délinquant s'en tire : en commettant une infraction à la loi, le « type lambda » peut enfin avoir le dessus. C'est l'effet Robin des Bois. Les gens adorent ça.

**Il semblerait qu'il n'y ait jamais eu autant de productions en rapport avec la criminalité, tous médias confondus : documentaires, podcasts et blogs, voire émissions quotidiennes des chaînes populaires, consacrés à des crimes authentiques, feuilletons policiers de toute nature en début de soirée et dans les programmes du soir, séries portant sur des tueurs en série dans les services de streaming, etc. : partout, des crimes parmi les plus graves servent à nous divertir alors que notre époque abonde en véritables crimes de guerre, en massacres et en attaques terroristes. Où est la cohérence ?**

En ce qui concerne la représentation de la violence dans les films, je pense que

nous devons être très vigilants. Sur ce plan, les polars allemands sont encore bien surveillés. Mais sur le marché international, c'est une autre paire de manches. Je crois volontiers que de nombreux jeunes ont des difficultés à dégager un sentiment d'injustice face à toute cette banalisation de la violence dans les jeux vidéo, mais aussi dans les séries, les films, les podcasts, etc.

**Votre film intitulé « Restschuld » (scénario : Karlotta Ehrenberg), le premier « Tatort » de cette année, diffusé le 5 janvier, tourne autour de l'assassinat d'un collecteur de dettes. Plusieurs suspects se trouvent tous dans la même situation : ils n'ont plus un sou. Ce constat est considéré comme un mobile probable, mais les corrélations et le contexte de précarité des protagonistes sont aussi mis en lumière, si bien que cela donne l'impression que la criminalité est également très présente en arrière-plan. Dans une société qui permet par exemple des modèles commerciaux où les uns sont exploités alors que les autres peuvent**

**devenir riches à millions, ne faudrait-il pas que même le « Tatort » axe davantage le regard, de façon générale, sur les réalités politiques et économiques ?**

Personnellement, je suis très engagée dans la politique, et j'essaie aussi de faire ressortir ce plan-là dans mes films, dès lors que le contenu le permet. Pour beaucoup, « Tatort » est un miroir de la société dans laquelle nous vivons. De nombreux journaux vérifient, avant ou après la diffusion, ce qu'il en est

dans la réalité. Nous constatons ainsi que précisément ce format nous permet de pénétrer très loin dans l'univers mental et émotionnel de nombreuses personnes. Avec le film « Restschuld », nous avons relevé avec étonnement le grand nombre de téléspectateurs qui avaient pu s'identifier aux personnages. Dès lors, un tel film peut parfaitement alimenter un débat ou tout au moins contribuer à la sensibilisation au problème. Reste à chaque spectatrice et à

chaque spectateur d'y réagir à sa manière. Les uns se sentiront peut-être compris pour la première fois, les autres exprimeront de la colère, voire de l'agressivité. Par principe, les films sont là pour toucher les gens sur le plan émotionnel. Quand j'étais jeune, je croyais que les films pouvaient changer la vie. Cette idée s'est un peu atténuée, mais je pense qu'ils constituent un élément important de notre culture et qu'ils nous aident à digérer les choses.

## True Crime – always true ? Se divertir avec des « histoires criminelles vraies »

Le true crime est en pleine expansion et aucune perte de vitesse ne semble s'annoncer. Cet essor a débuté dans les médias numériques avant d'atteindre le monde analogique : il existe des revues et des livres aux tirages colossaux, des produits dérivés en rapport avec des émissions très suivies, et même des « true crime shows », dans le cadre desquels des animateurs de podcasts populaires partent en tournée pour solliciter la réflexion ou le jugement du public. Sonja Hartl, spécialiste des romans policiers, étudie les raisons de ce phénomène et montre que, là aussi, ce qui passe pour « vrai » est souvent loin de l'être.

### Autrice

#### Sonja Hartl

est journaliste indépendante spécialisée dans la littérature policière et les polars au cinéma. Elle est notamment membre du jury du prix allemand du polar.



L'intérêt pour les affaires criminelles réelles n'est pas nouveau ; ce qui est nouveau, c'est la variété et la disponibilité des formats proposés. Depuis la fin de 2014, où le podcast « Serial » et la série sur Netflix « Making a murderer » ont relancé l'engouement pour le true crime, on ne compte plus les productions de ce type. Le true crime a pris une telle ampleur que les productions les plus diverses se côtoient : les unes

abusives, les autres informatives, certaines voyeuristes, d'autres riches en enseignements – parfois au sein d'une même série. C'est pourquoi il est difficile de donner une définition claire du true crime, même si l'on peut dégager des points communs prenant parfois des dehors différents. En tout cas, les crimes qui servent de point d'appui doivent être vrais, c'est-à-dire avoir été perpétrés dans la réalité. Cela prétend suggérer une relation claire entre la fiction et la réalité, mais cette relation n'existe pas. Aucun format de true crime ne se borne à présenter simplement des faits. Au contraire, les faits sont intégrés à un récit, ils sont fictionnalisés. Leur importance est soulignée, exagérée, minimisée, ils sont interprétés. Un récit est construit, et à l'intérieur de son déroulement, de nombreux formats de true crime appuient leur structure narrative sur celle des romans policiers populaires : la chronologie est reconstituée a posteriori. Tout d'abord, un crime est commis, puis, des preuves sont collectées ou reconstituées, des témoins et des suspects apparaissent. Enfin, l'affaire est résolue, souvent par des enquêteurs dont le travail est d'ailleurs souvent critiquable dans les formats de true crime, contrairement à ce que décrivent de nombreux romans policiers de langue allemande.

Du fait que les formats true crime se servent de moyens factuels autant que

de moyens fictionnels, le true crime, à l'instar des films documentaires, table surtout sur l'accueil qui lui est réservé : il est essentiel que le public comprenne le récit comme vrai. Mais cette réception peut être influencée, par exemple par des paratextes, c'est-à-dire des titres, l'affectation à un genre ou du marketing. Par exemple par la mention « série true crime », ou encore « basé sur une histoire vraie ». Or, les récits de crimes véridiques ne relèvent pas tous du true crime. En voici quelques exemples :

### Vérités économiques : « Die Spielerin » d'Isabelle Lehn

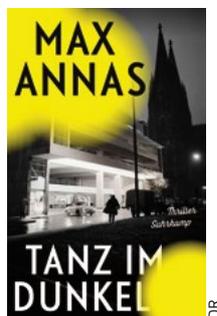
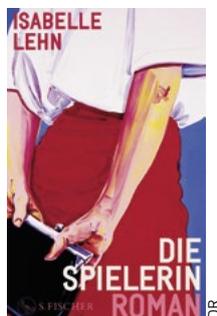
Un article du journaliste d'investigation Sandro Mattioli a inspiré l'autrice Isabelle Lehn pour son roman « Die Spielerin ». Cet article relate l'échec spectaculaire du rachat du Deutsches Depeschendienst (agence de presse allemande) par une femme qui se faisait passer pour une héritière de la brasserie Bitburger. Dans le roman, une femme (qui n'est désignée que par son initiale « A. ») est traînée en justice pour avoir joué un rôle clé dans ce rachat. Mais A. garde le silence. En revanche, plusieurs personnes parlent d'elle : son père, ses collègues, un journaliste qui suit le procès – et toutes ces personnes sont des hommes.

Peu à peu, on parvient à recomposer des éléments clés de sa vie antérieure. Mais, contrairement à ce que l'on rencontre dans de nombreux autres formats de true crime, on ne plonge pas ici dans « l'âme » de la criminelle. Tout au contraire : même à la fin du roman, impossible de se faire une image complète de A. Ses mobiles restent obscurs, ses actes dépourvus de justification. En revanche, on apprend comment, en travaillant au service des placements d'une banque allemande à Zurich dans les années 1990, elle a appris à blanchir de l'argent, à le faire fructifier, à le détourner et à le réétiqueter. Et comment elle a pris conscience de son plus grand atout, la capacité à être celle que les hommes qui l'entourent veulent voir :

un objet de désir ou, selon les besoins, simplement une personne invisible. Elle utilise le regard masculin, car elle sait parfaitement que les hommes ne perçoivent pas ce qui ne concorde pas avec ce qu'ils attendent d'elle.

Cet aveuglement est le principe narratif et structurel du roman. Dès le début, il existe une autre instance narrative : un « nous » qui reste longtemps difficile à cerner précisément. On dirait un chœur qui commente l'action, mais qui la met également en ordre. Ce « nous » tire les ficelles en coulisses. Nous finissons par comprendre qu'il représente la mafia calabraise. Car cette dernière aussi a compris que A. est perpétuellement sous-estimée. Et elle a beaucoup d'argent d'origine douteuse et illégale à blanchir.

L'histoire qui se cache derrière ce roman est sensationnelle. Et sur le plan littéraire, elle est racontée avec raffinement. Mais le roman ne donne pas en spectacle le crime ni



celle qui le commet. Il y manque les ingrédients usuels d'un true crime : les enquêteurs. Le déroulement du procès n'est retracé qu'indirectement. Ce qui compte, c'est autre chose : le fait que même des femmes peuvent spontanément commettre des crimes. Et que, contrairement à une idée répandue, le crime organisé fait partie du système capitaliste et, de surcroît, opère même en Allemagne.

### Vérités historiques : « Tanz im Dunkel » de Max Annas

Dans le roman policier de Max Annas, la véritable affaire se trouve à la fin : le 24 décembre 1959, une croix gammée

a été dessinée sur la synagogue de Cologne, rouverte depuis quelques semaines. Toutefois, Annas n'explique pas les antécédents de cet événement, mais l'intègre dans un portrait de la ville de Cologne en 1959. Le jeune Adi, 19 ans, tente de découvrir pourquoi un de ses collègues a été délibérément écrasé alors qu'il rentrait d'une manifestation contre le réarmement. Un commissaire à la veille de prendre sa retraite tient à élucider une dernière affaire. Et un vendeur anonyme assassine des personnes appartenant à son passé.

Max Annas évoque une ville où des individus qui étaient impliqués dans le national-socialisme sont restés ou sont redevenus juges, médecins, prêtres ou policiers. Où vivent encore des personnes qui ont tiré leur épingle du jeu. Et d'autres, trop jeunes pour tout connaître du passé. Et enfin, des individus qui sont restés nazis et qui planifient une nouvelle « prise du pouvoir ». Accompagnée par le traitement littéraire du texte, la crédibilité des événements est renforcée par l'apparition finale de cette croix gammée, renvoyant à un incident réel qui, à l'époque, avait agité les esprits au point de pousser le chancelier Adenauer à faire une déclaration, et qui avait déclenché une vague de graffitis nazis, mais aussi de protestations antifascistes.

C'est pourquoi « Tanz im Dunkel » ne se contente pas de raconter la continuité, le fait qu'il y avait encore des nazis en Allemagne après 1945 – même en Rhénanie, un Land qui s'abritait derrière le mythe selon lequel le catholicisme ambiant avait freiné l'expansion du national-socialisme. Au contraire, il ajoute une autre continuité trop longtemps passée sous silence, celle du regard que l'on préfère détourner pour ne pas voir la réalité en face. Avant même l'apparition du graffiti sur la synagogue, une autre croix gammée est découverte sur le mur d'une usine. Lorsque l'amie d'Adi veut déposer plainte, le policier se contente de dire que puisque ce genre de choses ne devrait pas exister, cela ne peut pas non plus être vrai ! On assiste

là à un détournement de regard collectif auquel la réalité actuelle fait douloureusement écho.

Ces deux romans seraient convainquants même s'il s'agissait de récits de pure fiction, mais le fait que les actes évoqués soient vrais les ancre encore davantage dans la réalité. Cela valorise leurs thèses, ce qui est important, car ces romans font ce que doit faire tout bon récit (policier) : évoquer, par le biais d'un crime, des problèmes sociaux sous-jacents.

### Focalisation sur le travail de la police

La série «Spuren» diffusée sur la chaîne de télévision SWR s'appuie elle aussi sur une affaire véridique en s'inspirant très librement du livre documentaire «Soko Erle» de Walter Roth. L'ancien policier y relate un homicide commis dans le district de Südbaden : une joggeuse a disparu pendant sa course et a été retrouvée morte quatre jours plus tard. Au bout de plusieurs semaines, le travail de la police judiciaire aboutit à l'arrestation et à la condamnation de l'auteur, qui avait également assassiné au moins une autre femme.

Dans cette série, les scénaristes Robert Hummel et Martina Mouchot retracent les enquêtes effectivement menées, mais les enquêteurs et leur histoire sont inventés. Les lieux de l'action sont fictifs, la succession des meurtres a été modifiée, les victimes et les familles ont été modifiées. En outre, la série renonce au modèle narratif central du true crime : elle ne tourne pas autour des auteurs. Dans une large mesure, les victimes et leurs proches ne jouent un rôle qu'en relation avec le travail de la police. C'est le travail d'enquête de celle-ci qui est mis au cœur de la série, comme l'annonçait déjà son titre («Spuren» signifie «traces» en allemand). Il s'agit de montrer comment ces traces sont découvertes, analysées et évaluées, comment elles déterminent les investigations. Une séquence remarquable l'illustre : une deuxième victime est bientôt découverte sur les



SWR/Luis Zeno Kuhn

*La série «Spuren» du SWR s'appuie vaguement sur un cas réel et s'inspire de très loin du livre documentaire «Soko Erle» de Walter Roth.*

berges d'une rivière ; pendant des jours entiers, les policiers passent au peigne fin les hautes herbes de la rive. Le moindre brin d'herbe, la moindre feuille sont examinés à la loupe. Longuement et méticuleusement. C'est ce qui fait naître le suspense – car inéluctablement, on leur souhaite de réussir.

«Spuren» montre qu'une série, un récit policier, peuvent être passionnants sans adopter la perspective du criminel ni montrer d'images choquantes des victimes. Cela désamorce ainsi deux critiques majeures adressées au true crime : l'auteur du crime cesse d'être, une fois de plus, au centre de l'attention, et les souffrances des victimes et de leurs proches cessent d'être, une fois de plus, outrageusement exploitées. En revanche, la série mise sur une objectivité tout à fait captivante : la sobriété du langage visuel est en harmonie avec le style de jeu des actrices et des acteurs. On a ainsi réellement l'impression de suivre des policières et des policiers dans leur travail. Ceux-ci sont concernés par l'affaire, mais sans être personnellement impliqués. Leur vie privée n'influe pas sur leur travail, alors même que tout le monde se connaît dans le village fictif où se déroule la série, que les enquêtrices et les enquêteurs vivent là et que certains y ont même grandi. C'est pour cela que le policier Bernd (joué par Boži Kocevski) critique allègrement le style de direction de ses supérieurs et est persuadé qu'aucun habitant du village n'est impliqué dans le crime. Mais il ne sabote pas l'enquête pour autant, et se contente de faire son travail avec beaucoup de rigueur.

### L'abandon du spectaculaire

La série «Spuren» est extrêmement proche de la réalité sans prétendre exposer la seule version véridique d'une affaire. Dans «Die Spielerin», on cerne à peine la criminelle ; dans «Tanz im Dunkel», les auteurs des graffitis sont les personnages les moins intéressants. Les crimes ne sont pas considérés comme des énigmes divertissantes à résoudre, leurs auteurs ne suscitent aucune empathie, les souffrances des victimes et de leurs proches ne sont pas exploitées. Des perspectives narratives intelligentes, une structure de récit sophistiquée, un langage visuel dépouillé permettent de se saisir de crimes véridiques pour, finalement, nous dire quelque chose du monde qui nous entoure.

On se demande souvent pourquoi le true crime a autant de succès. Voici une explication possible : la fiction pure ne suffit plus pour donner des sensations fortes. Le frisson vient du fait que les crimes ont été commis dans la réalité. Cela souligne que tout au moins la réception du true crime participe du spectacle : le spectacle du crime réel. Or, les récits de crimes – réels ou fictifs – ne sont pas un plaisir innocent. Ils influent sur la manière de concevoir, en pensées et en paroles, la criminalité, les criminels et les victimes dans notre culture. Sur le choix des crimes traités et sur la manière de les traiter. Sur ce qui est raconté, et ce que nous préférons taire. Les exemples que nous avons cités, eux au moins, semblent être conscients de cette responsabilité.

# Hybristophilie, l'amour des criminels

Lorsque les médias parlent d'assassins et de violeurs, de tueurs en série et de fous furieux, la grande majorité du public réagit par de l'épouvante face aux crimes et de la compassion envers les victimes. Mais quelques personnes se sentent singulièrement attirées par ces criminels, en tombent amoureuses et cherchent même souvent à entrer réellement en contact avec eux. L'article du psychiatre Thomas Knecht creuse les raisons d'un tel comportement.

L'un des phénomènes les plus perturbants dans le domaine de l'étude de l'âme humaine est l'hybristophilie. «Hybristes» est un mot grec qui veut dire criminel, «philia» désigne l'amour ou l'amitié. L'hybristophilie se classe donc parmi les tendances érotiques anormales («paraphilies») telles que la pédophilie, la zoophilie et d'autres. Par analogie avec le célèbre couple de criminels américains des années 1930, on parle également du «syndrome de Bonnie et Clyde».

Ce phénomène énigmatique suscite un émoi particulier lorsque des articles sur des cas célèbres se frayent un chemin jusque dans le public. Tout le monde s'interroge : pourquoi un meurtrier de masse tel qu'Anders Breivik reçoit-il des tombereaux de lettres d'amour et de demandes en mariage



Eric Harris et Dylan Klebold photographés par une caméra de surveillance au lycée de Columbine

de la part d'admiratrices ? Pourquoi les salles du tribunal étaient-elles pleines de groupies enthousiasmées lorsque Charles Manson a comparu devant ses juges ? Même les adolescents devenus fous furieux Eric Harris et Dylan Klebold du lycée de Columbine (Littleton) possèdent une véritable communauté de fans qui s'appellent les «Columbiners».

Des mécanismes similaires sont également en jeu loin des grands cirques médiatiques : en fait assurément partie le «syndrome du bad boy» que l'on évoque généralement lorsqu'une femme noue une liaison inexplicable avec un homme qui passe

dans son environnement social pour être particulièrement dur, dominant, sûr de lui, insensible et peut même être criminel. Inquiet, l'entourage de la femme émet alors d'ordinaire des pronostics défavorables sur l'avenir de cette relation, ce qui se confirme assez souvent.

Cette attraction fatale qu'exercent des sujets douteux sur certaines femmes ne s'explique pas aisément. Il nous semble cependant plausible que de nombreuses femmes cèdent à la tendance très répandue de rechercher «un bon parti», c'est-à-dire de vouloir gravir les échelons de la société grâce au mariage. Ce comportement, également qualifié d'«hypergamie» paraît d'ailleurs fondamentalement raisonnable puisqu'il est plus facile de subvenir aux besoins d'une famille dans un milieu privilégié.

Mais les «bad boys» en question ne correspondent pas systématiquement au type du gendre idéal, de sorte que notre tentative d'explication mérite d'être creusée davantage. N'oublions pas que le comportement sexuel avec tout ce qui l'accompagne (préférences de partenaires, opérations



L'entourage social du «bad boy» voit en lui un être particulièrement dur, dominant, sûr de lui et désabusé.

## Auteur

**Dr. med. Thomas Knecht**

Psychiatre forensique  
Jusqu'en 2023 médecin chef au centre  
psychiatrique de  
Herisau AR



de séduction, etc.) n'est pas un acquis de l'époque moderne; au contraire, ses racines plongent loin dans le domaine préhumain et sont donc bien plus anciennes que des catégories de pensée telles que le droit, les mœurs et la morale. À l'âge de pierre, les êtres humains avaient nécessairement une mentalité bien différente de la nôtre. Aujourd'hui, pratiquement partout dans le monde civilisé, il est interdit de tuer, mais dans les temps anciens, lorsque le quotidien était marqué par les raids et les luttes tribales, les circonstances qui prévalaient étaient différentes: dans les communautés tribales traditionnelles, l'homme qui en avait tué de nombreux autres dans sa lutte pour la survie bénéficiait d'un statut supérieur, ce qui augmentait aussi ses chances sur le marché des partenaires. Ainsi, il collectionnait aussi des trophées tels que des scalps pour accroître son attractivité.

On relèvera que les personnages héroïques de la mythologie avaient souvent du sang sur les mains (voir Guillaume Tell, Achille, David), ce qui est d'ailleurs aussi le cas de nombreux héros historiques tels qu'Alexandre le Grand, Gengis Khan ou Mahomet. Un exemple flagrant est celui d'Ismaïl le Sanguinaire (1672-1727), sultan du Maroc en son temps, qui a non seulement tué de ses propres mains 30 000 personnes, mais est également censé avoir engendré 888 fils.

Il n'est donc guère étonnant qu'aujourd'hui encore, les meurtriers occupent le dessus du panier dans la hiérarchie des détenus alors que les abuseurs d'enfants se retrouvent tout en bas de l'échelle. L'homme de haut rang, notons-le, a donc priorité lors de la reproduction, quelles que soient les raisons pour lesquelles il occupe un rang élevé. Pour les femmes, cette règle ne s'applique pas dans la même mesure. Leurs chances de reproduction sont plus équilibrées, d'autant plus que leur période de fertilité est plus courte que celle des hommes, ce qui accroît encore la pression de la concurrence qui pèse sur ces derniers. C'est pour-



*Ismaïl le Sanguinaire (1672-1727), qui a non seulement tué de ses propres mains 30 000 personnes, mais est également censé avoir engendré 888 fils.*

quoi les femmes ne sont pas obligées de recourir à des stratégies aussi risquées pour réussir à se reproduire. Les hommes qui ne veulent pas se retrouver sur la touche doivent donc davantage se profiler, ce qui signifie aussi courir de plus grands dangers.

Cependant, l'attractivité du délinquant ne tient pas seulement à son énergie criminelle. En tout cas, il ne semble pas manquer d'expérience sexuelle, puisqu'il est bien connu que les personnes ayant un impact asocial commencent leur activité sexuelle plus tôt que les autres. De même, le nombre de leurs partenaires semble supérieur à la moyenne, ce qui explique que le critère diagnostique n°3 du manuel diagnostique ICD-10 de l'OMS ait le libellé suivant: «Incapacité à entretenir des relations durables bien qu'il n'existe aucune difficulté à les nouer.» La célèbre échelle «Psychopathy Checklist-Revised» (PCL-R) de Robert D. Hare parle, pour le critère 11, de «promiscuité sexuelle» et de «nombreuses cohabi-

tations». Le fait de nouer aisément des rapports homme-femme et d'avoir une certaine expérience sexuelle sont donc des compétences qui peuvent même favoriser davantage la naissance de telles relations.

Dès lors que l'on parle de psychopathie, il est quasiment inévitable d'évoquer la triade sombre dont les deux autres traits de personnalité sont le narcissisme et une intelligence machiavélique. Nous sommes ainsi confrontés à trois caractéristiques qui se retrouvent de manière accrue chez les «bad boys», qu'il s'agisse de bagarreurs de rues ou de criminels en col blanc.

Sur le plan positif, le «narcissisme» désigne aussi une confiance en soi accrue, ce qui est généralement bien vu, mais sur le plan négatif, des tendances abusives qui empoisonnent la relation. Avant tout, le narcissiste grandiose est considéré comme possédant une caractéristique complexe: le «charisme». En théologie, ce terme évoque un don de Dieu. En psychologie, il désigne une forme de rayonnement difficile à cerner, qui convient pour faire tomber certaines personnes sous le charme. Parmi les diverses tentatives pour subdiviser ce phénomène en composantes plus pertinentes, c'est celle du sociologue allemand Dieter Goetze (1977) qui me convainc le plus: selon son analyse, les cinq ingrédients du charisme sont les qualificatifs «étonnant» (mirum), «imposant le respect» (tremendum), «fascinant (sur le plan érotique)» (fascinans), «imposant» (maiestas) et «chargé d'énergie» (energicum).

Désormais, on considère même comme prouvé que le charisme exerce une forte influence sur le lobe frontal des autres, cette structure cérébrale qui est notamment responsable de la capacité de jugement et de la pensée critique. Toutefois, il ne faut pas négliger le fait que le charisme peut aussi être un camouflage social dissimulant des traits de caractère parfois négatifs tels que l'égoïsme, la froideur émotionnelle, la violence et l'absence

de scrupules. Ainsi, il n'est pas étonnant que certaines femmes occultent le naturel criminel de leur amant et veulent le prendre sous leur aile parce qu'elles voient en eux un « innocent persécuté ». Dans ce contexte, on parle volontiers du « syndrome du saint-bernard ». Le psychiatre autrichien Reinhard Haller, en s'appuyant sur ces observations, distingue même entre trois types d'hybris-tophiles : outre la forme classique, qui éprouve de l'abnégation et un sentiment de sécurité donné par la force primitive émanant du criminel, il existe encore les « sauveuses » qui veulent remettre le paria sur le droit chemin par la force de leur amour, et les « investigatrices de la psyché » qui se laissent fasciner par le mal et cherchent à mieux comprendre leurs propres abîmes intérieurs. Mais ces trois types ont en commun d'avoir tendance à minimiser les crimes réels de leur partenaire.

Même si ce genre de relations est souvent vu d'un œil sceptique par l'entourage social, un tel amour peut aussi être favorisé par des facteurs contextuels : le plus souvent, c'est l'homme qui est derrière les barreaux alors que la femme incorpore l'élément mobile. Ce faisant, elle exerce naturellement plus de pouvoir et de contrôle sur l'évolution de la relation que cela ne serait le cas dans des conditions de liberté. C'est donc elle qui peut déterminer la fréquence, la durée et le degré d'intimité des contacts personnels, ce qui entraîne pour elle d'inévitables restrictions, mais aussi une dose accrue de sécurité et de liberté. Cela peut largement contribuer au confort qui rend une telle relation vivable malgré la nature parfois instable du partenaire.

À notre époque d'égalité de traitement, permettez-moi encore une remarque : de même que la littérature, le cinéma et la vie voient dans une vamp meurtrière d'hommes la « femme fatale » qui fait le malheur des hommes ingénus, de même le « bad boy » venu des bas-fonds de la criminalité devient aisément un « homme fatal » pour les femmes vulnérables.

# Nouvelles structures à la PSC

Nos efforts de prévention, déployés au sein d'un réseau efficace et visionnaire, protègent la société contre la criminalité. C'est cette vision que la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC), de concert avec tous les membres des commissions, s'emploie à réaliser dans le cadre de ses nouvelles structures, en tant que service intercantonal spécialisé de la CCDJP (Conférence cantonale des directrices et directeurs de justice et de police).

Ces deux dernières années, un modèle à deux degrés a été mis au point pour renforcer la PSC en tant que plaque tournante centrale de la prévention de la criminalité en Suisse et rendre les structures existantes plus efficaces. Ce modèle prévoit une séparation claire et nette entre direction politique et gestion opérationnelle.

## Direction politique assurée par la commission de direction

La PSC sera désormais dirigée sur le plan politique par une commission de direction comportant deux membres représentant la CCDJP. En outre, la CCPCS (Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales de Suisse) y occupera deux sièges, tandis que l'ACPSS (Association des chefs de police de sûreté suisses), la SCPVS (Société des chefs de police des villes de Suisse) et fedpol y disposeront d'un siège chacun. Le pilotage stratégique de la PSC sera ainsi confié à cet organe.

## Gestion opérationnelle assurée par la commission technique

L'ancienne commission spéciale sera désormais remplacée par la commission technique, qui comptera deux membres représentant les concordats de police ainsi que des personnes chargées de représenter la police cantonale et la police municipale de Zurich. L'ACPSS, fedpol et la SKMP (Commission des chargés de communication des corps de polices suisses) seront également représentés dans cette instance. La commission technique accompagnera la PSC de la planification à la mise en œuvre, et appuiera son action sur un règlement intérieur formel.

Cette nouvelle structure adaptera la prévention de la criminalité en Suisse aux défis de plus en plus nombreux, notamment dans les domaines de la cybercriminalité et de la prévention de la violence. De même, la direction politique accordera à la prévention la plus haute importance : dès cette année, la CCDJP mettra à la disposition de la PSC des moyens supplémentaires pour renforcer encore le travail essentiel qu'elle fournit.

La CCDJP et toutes les commissions impliquées méritent des remerciements particuliers pour l'engagement et le précieux appui qu'elles ont apportés à la réorganisation de la PSC. Leur collaboration contribuera largement à intensifier durablement les efforts visant à prévenir la criminalité en Suisse.  
*(Fabian Ilg)*

## Sharon Carminati se présente :

«Après avoir obtenu mon master en Kommunikationswissenschaft und Medienforschung (Sciences de la communication et des médias) à l'université de Fribourg, j'ai obtenu un stage à l'Office fédéral de la protection de la population. Cette première expérience professionnelle m'a permis de faire mes armes dans le domaine de la communication. J'ai poursuivi ma carrière au Touring Club Suisse où j'ai travaillé trois ans et demi et où j'ai notamment pu développer mes compétences dans le domaine des réseaux sociaux, qui vont de la création et de la gestion de contenus à l'analyse de performance en passant par le management communautaire.

Je suis originaire du Tessin, mais je vis à Berne depuis plusieurs années. Je nourris une grande passion pour les livres, surtout pour les livres de fantasy et l'univers de Harry Potter. J'aime énormément me plonger dans des histoires, explorer des mondes nouveaux à travers la lecture et partager cette



passion avec mes amies. Cependant, j'aime également écouter des podcasts sur des sujets variés et passer du temps avec ma famille et mon cercle amical, pourquoi pas autour d'un jeu de société.

Je suis enthousiaste à l'idée de pouvoir utiliser mes compétences dans le domaine des réseaux sociaux et mes connaissances linguistiques pour informer et sensibiliser la population en matière de prévention de la criminalité. Je serai principalement chargée de la gestion des réseaux sociaux, que je

considère comme des moyens de communication essentiels pour toucher directement le public et l'impliquer sur des questions importantes, pour diffuser des informations fiables, et pour entrer en dialogue avec la communauté. Je me réjouis de collaborer avec les forces de l'ordre et avec les autres partenaires de la PSC pour développer des solutions efficaces et promouvoir un changement positif.»

## Oli Aegerter se présente :

«À 23 ans, après une formation initiale de monteur-électricien (aujourd'hui installateur-électricien CFC), j'ai choisi de relever un nouveau défi professionnel en entrant dans la police. Mon admission à l'école de police 07/08 comme membre de la police cantonale de Soleure au sein de la toute nouvelle École de police intercantonale de Hitzkirch a non seulement marqué le début d'une carrière passionnante, mais m'a aussi fait sortir pour la première fois, pour raisons professionnelles, des frontières de ma commune d'origine.

En 2008, à ma sortie de l'école de police, j'ai fait mes premières armes «sur le terrain» dans la police cantonale. Pendant les 14 années qui ont suivi, j'ai exercé différentes fonctions dans les interventions policières extérieures. J'ai été successivement collaborateur, puis cadre dans un poste de police, formateur de jeunes policiers, membre de l'unité spécialisée, chef de section au service d'ordre et enquêteur dans le service de recherches de la police criminelle. Toutes ces expériences précieuses m'ont permis de cerner les multiples facettes du travail policier.

En fin de compte, c'est surtout le travail de prévention qui a éveillé mon intérêt et m'a incité à passer au service d'appui. En tant que coordonnateur de la prévention, j'ai réorganisé le



service de prévention interne et j'ai sensibilisé la population en diffusant des informations ciblées sur des questions de prévention importantes.

Aujourd'hui, je n'ai rien perdu de mon désir de me perfectionner. Outre trois filières CAS dans le domaine Modern Policing, je suis actuellement inscrit au MAS Nonprofit- and Public-Management. Ce perfectionnement ainsi que mon passage à la PSC reflètent mon désir de me confronter en permanence à de nouveaux défis.

Lorsque le perfectionnement me laisse du temps libre, je le consacre avec plaisir à mes proches, à profiter de la nature, à faire du sport ou à déguster un bon repas. Mes grandes passions vont non seulement à la convivialité entre amis, mais surtout aux voyages et au kitesurf.

À la PSC, je serai dorénavant responsable du domaine de la «prévention de la violence» et je mettrai particulièrement l'accent sur les thématiques liées à la violence chez les jeunes. C'est un domaine qui me tient particulièrement à cœur et qui offre de fascinantes possibilités de projets de coopération très variés. Je me réjouis par avance de collaborer avec des partenaires issus de la police et d'autres milieux pour élaborer des solutions efficaces et pouvoir ainsi faire bouger les choses dans un sens positif.»



## Arnaque aux sentiments

L'arnaque aux sentiments tire profit du désir d'aider les autres ainsi que du fait d'être tombé amoureux. Les personnes concernées perdent de l'argent, mais aussi leur grand amour et leur confiance en autrui. Il est rare qu'elles dénoncent l'escroquerie dont elles sont victimes, parce qu'elles ont honte ou qu'elles n'ont plus d'énergie après tout ce qu'elles ont enduré. Avec la campagne «L'amour, le vrai, ne coûte rien», la PSC veut briser le tabou et empêcher que cette arnaque ne fasse davantage de victimes. Le message principal en est: «Pas d'argent pour les connaissances rencontrées sur Internet». Car si on ne leur verse rien, les malfrats perdront leur intérêt et disparaîtront avant que la relation n'ait pu devenir trop étroite. De plus, le délit perd de son attrait pour les criminels si ceux-ci ne reçoivent rien alors qu'ils ont consacré des mois à nouer la relation. La campagne comporte des affiches, du matériel sur les réseaux sociaux, des roll-up et un gadget, mais aussi des vidéos présentant des personnes concernées, des proches, une experte et des policiers. Il est important de montrer que cela peut arriver à n'importe qui. Les gens savent bien que l'arnaque aux sentiments existe, mais, comme le dit une victime, «tout à coup, on ressent au cœur un élan indéfinissable». La campagne a été bien accueillie par les médias lors de son lancement fin février et durera jusqu'au mois de mai. *(Beatrice Kübli)*

## Fraude à l'investissement sur Internet

En Suisse, aucun délit n'occasionne autant de préjudices financiers que la fraude à l'investissement sur Internet (FII), qui représente largement plus de 100 millions de francs suisses par an. Au début de 2024, la PSC avait déjà sensibilisé à ce délit les personnes susceptibles d'être concernées. Cette campagne a été répétée à la fin de 2024, avec la mise en ligne d'annonces factices présentant des placements financiers prétendument lucratifs. En cliquant sur ces annonces, on aboutissait à une page d'avertissement de la PSC contenant de plus amples informations sur ce délit. La campagne a été accompagnée par deux articles du Blick consacrés à la FII, commandés par la PSC et sponsorisés par Ringier. Fin 2024, une autre campagne sur les réseaux sociaux a eu recours à une animation vidéo qui montre que le jackpot ne tombe pas dans la poche des personnes visées, mais dans celle des escrocs. La FII devrait être à nouveau intégrée l'année prochaine au programme de la PSC. *(Beatrice Kübli)*



## Le pouvoir érotique du crime

À la télévision, le domaine du divertissement classique se subdivise en émissions musicales, jeux, concours culinaires et polars, c'est-à-dire films policiers et séries policières. Si l'on excepte les émissions musicales, tous ces formats ont pour point commun de (chercher à) générer le suspense par la pression: pression à la performance, pression de la concurrence et pression du temps. Les candidates et candidats qui nous font vibrer, et à qui nous souhaitons d'ailleurs de triompher, font tout pour gagner, mais courent le risque de perdre. La possibilité de les voir s'affronter et s'efforcer de résister à la pression alors que nous restons confortablement vautrés sur le canapé sans être réellement impliqués nous-mêmes nous met dans une situation que la plupart des gens jugent très agréable.

Par ailleurs, la faveur dont jouissent les concours de cuisine où des amateurs se mesurent à des professionnels tient sans doute à ce que la préparation des repas est un processus quotidien et donc facile à reproduire, présent dans pratiquement tous les ménages, ce qui promet des luttes acharnées pour peu que les candidates et les candidats aient un minimum de talent. De plus, même en cas d'échec total, personne ne subit de préjudice: un repas raté n'a aucune conséquence, puisqu'il est toujours possible de commander une pizza. Ce serait une tout autre paire de manches avec une émission qui opposerait des spécialistes de chirurgie cardiaque à des chirurgiens amateurs.

Il en va de même pour les quiz. Je m'identifie souvent aux candidats qui ne connaissent pas la réponse à une question et doivent donc la déduire ou la deviner. Je ressens alors le stress qu'ils éprouvent. Dans de nombreux jeux, les questions sont, somme toute, assez intéressantes, dans le sens où l'on aimerait connaître la réponse, quitte à l'oublier aussitôt après, mais il arrive aussi qu'elles soient tellement banales qu'il faudrait avoir mené une vie bien singulière pour n'avoir jamais été confronté à la réponse. Quelle est la couleur du cheval blanc d'Henri IV?

Le plus souvent, les films policiers, eux aussi, tournent en général autour de la résolution d'une énigme. Les commissaires partent en quête de traces, d'indices et de mobiles et les inscrivent scrupuleusement dans les cases de la grille jusqu'à ce que la clé du mystère apparaisse d'elle-même. Pourtant, bien des circonstances ne se rencontrent pas au quotidien et ne sont pas compréhensibles à première vue. Le suspense vient d'une part de la pression à la performance, du fait que les spectateurs escomptent que les enquêteurs seront assez malins pour mettre la main sur le criminel et le confier à la justice qui lui infligera le châtement mérité, et d'autre part de la pression du temps consistant

à réaliser ce tour de force en 90 minutes chrono avant que le criminel ne puisse s'envoler pour l'Amérique du Sud.

Il existe cependant aussi des affaires criminelles, réelles ou fictives, où les spectatrices et les spectateurs prennent fait et cause, non pas pour les membres de la police, mais pour les malfrats, et espèrent que ces derniers résisteront à la pression et ne seront pas arrêtés. Tel est surtout le cas lorsque la transgression commise est considérée comme moins répréhensible que les actes des autorités ou ceux des personnes lésées. C'est d'ailleurs à un tel effet «Robin des Bois» que fait allusion Claudia Garde dans son interview (p. 13 ss.); le plus souvent, les crimes en question ne présentent pas une gravité extrême. Mais on rencontre aussi des cas bien réels, comme ceux des meurtriers Jeffrey Dahmer, Josef Fritzl et Anders Breivik, où certains spectateurs se rangent du côté des criminels *alors même* que les crimes perpétrés sont graves et *bien que* leur caractère répréhensible devrait normalement faire pencher la balance au détriment de leurs auteurs! Nous entrons là dans le champ singulier de l'«hybristophilie» (article de Thomas Knecht, p. 18 ss.), dont on présume que la cause ultime réside dans les profondeurs de la phylogénèse; cela nous ramène à une époque où celui qui était capable de tuer le plus grand nombre d'individus passait pour le plus fort du clan et gagnait en attractivité à cause de cela (et non pas malgré cela!), comme guide aussi bien que comme partenaire sexuel et père de famille potentiel. On peut résumer les choses ainsi: l'homme qui avait le plus de scalps accrochés à sa ceinture était le chef, les chefs ont le pouvoir et le pouvoir exerce un attrait érotique! Pas pour tout le monde, pas tout le temps, mais le plus souvent quand même.

Il me vient à l'esprit que l'on pourrait aller encore plus loin: ne serait-il pas concevable d'accroître encore la force érotique irrésistible dégagée par le chef tout en évitant qu'il ne rentre le soir à la maison couvert de sang, en d'autres termes s'il ne tuait plus de ses propres mains, mais *faisait* tuer? S'il avait un pouvoir tel qu'en fin de compte, il puisse se permettre de faire croire que ce n'est pas lui l'assassin? Et si, sans la moindre éclaboussure de sang sur sa chemise d'un blanc immaculé, il était quand même capable de commettre les crimes les plus atroces et de s'en tirer sans la moindre condamnation? Lui-même ne serait jamais impliqué dans un crime, aurait toujours un alibi et se pavanerait tout bonnement devant témoins à l'heure du crime, en traversant un terrain de golf torse nu sur le dos d'un sanglier. Ne serait-ce pas sexy au dernier degré?! Je vous garantis que la photo circulerait dans tous les médias.

Volker Wienecke  
Contact: [vw@skppsc.ch](mailto:vw@skppsc.ch)



Richard Dal | CartoonStock.com

**SKPPSC**

Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
CH-3001 Berne

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

